

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2020

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le vingt janvier deux mille vingt, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 14
- Présents ou représentés : 13
- Votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 08 janvier 2020

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Vincent VIDONNE, Cécile HAGE-HASSAN, Jean-Marc BEAUQUIS, Christine VIDONNE, Pauline DURIEUX, Hervé BOREAN, Lydie LEMERLE, Valérie DASCILASSOUT, Pauline BENOIT.

Procurations : Cyril NEGRELLO à Pauline DURIEUX
Pierre-Yves MOREL à Gérard LACROIX

Excusée : Sylvie BARBE

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 09 décembre 2019 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1) SYANE – Saint Symphorien. Mise en souterrain réseaux secs, travaux sur éclairage public, réseau ORANGE : modification du taux d'emprunt sur 20 ans contracté en 2019.

Le 6 mai 2019, le Conseil municipal contractait sur 20ans emprunt auprès du SYANE, Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, pour la mise en souterrain des réseaux secs sur Saint Symphorien dont la part communale était estimée à 100 143 euros.

Le SYANE ayant renégocié les taux d'emprunt auprès de sa banque, le Conseil municipal est invité à délibérer sur le nouveau taux, soit 1,05 % (au lieu de 2,27 %), engendrant une économie d'environ 10 262 euros sur la période.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 13 membres présents et représentés, la modification du taux d'emprunt, soit 1,05 % pour cet emprunt, ainsi que le nouveau tableau prévisionnel des annuités.

2) SYANE – Saint Symphorien. Mise en souterrain réseaux secs, travaux sur éclairage public, réseau ORANGE : complément à 2019

Le 6 mai 2019, le Conseil municipal contractait sur 20 ans un emprunt auprès du SYANE, Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, pour la mise en souterrain des réseaux secs sur Saint Symphorien dont la part communale était estimée à 100 143 euros.

Des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires, estimés à 21 359 euros dont 13 206 euros pour la part communale.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des 13 membres présents et représentés, approuve le plan de financement lié au complément de travaux, et s'engage à verser au SYANE les annuités d'amortissement de la participation estimative à la charge de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Projet Auberge sur Charly : modalités de mise en gérance de la future auberge
Réflexion menée sur les modalités du bail.
- b) Projet Maison du Patrimoine et d'Histoire sur Saint Symphorien : modalités de mise à disposition avec la Salévienne.
Réflexion sur les modalités du bail qui seront proposées au prochain conseil municipal.
- c) Élections municipales 2020

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h

Le 23 janvier 2020

**Mr le Maire,
Vincent HUMBERT**

